

# Communiqué de Presse

Le 26 octobre 2006,

## Urbanisme : le PLU adopté

C'est lors de la séance du 22 novembre 2002 que le conseil municipal avait prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et décidé l'instauration d'une démarche de concertation auprès des habitants. Aujourd'hui, après quatre ans de travail, ce document qui régit pour les prochaines années la politique d'urbanisme de la commune et en fixe les règles juridiques a été validé. Lors de la séance du jeudi 28 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été défini par la municipalité et les habitants.

### Un travail de concertation

La commune avait prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme avec en particulier les objectifs suivants :

- assurer la protection, le développement et la mise en valeur du patrimoine naturel de la commune et renforcer le développement de la qualité architecturale ;
- assurer un équilibre entre les différents modes de transport et favoriser le développement des transports collectifs et des circulations douces afin d'améliorer la qualité de vie au sein de la commune ;
- définir un projet urbain articulé suivant les différents quartiers de la ville en préservant le tissu pavillonnaire et en requalifiant l'habitat collectif ;
- maintenir l'équilibre actuel de l'habitat afin de conforter la mixité sociale et urbaine ;
- structurer et renforcer les centralités du territoire communal.

La première étape a été l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les grandes orientations et qui avait été préparée par une première grande enquête de terrain auprès des Ermontois. Le conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité, ainsi que la partie réglementaire, rédigée ensuite.

## Un cadre de vie respecté

Au terme de ce travail de concertation, c'est donc un dossier de PLU qui respecte les grands principes définis dès le début de la procédure qui a été soumis lors de l'enquête publique : respect de l'environnement et du cadre de vie, équilibre entre les différents quartiers, affirmation du centre-ville, modernisation de l'habitat social, préservation des quartiers pavillonnaires.

A l'issue de l'enquête publique réalisée du 7 avril au 13 mai, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions, en juin dernier. Les remarques effectuées par les personnes publiques associées et consultées, et les résultats de l'enquête publique ont justifié des adaptations mineures du projet de PLU, qui a été adopté le 28 septembre dernier.

Les travaux et aménagements mis en œuvre dès l'année prochaine tiendront compte des objectifs mis en valeur par le PLU. Si vous voulez consulter ce dossier qui comporte le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagements, le règlement, les plans de zonage et les annexes, il est disponible en mairie, au bâtiment B.

Plan Local d'Urbanisme  
Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement  
Mairie bâtiment B – 100 rue Louis Savoie  
01 30 72 38 53



---

**Contact presse :** Direction de la Communication

[veronique.urvoy@ville-ermont.fr](mailto:veronique.urvoy@ville-ermont.fr) - 01 30 72 38 63 - photos numériques disponibles sur demande